

VILLE DE BEAUGENCY

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

2026



Table des matières

Préambule	3
Partie I : Un contexte général marqué par l'absence de visibilité sur le budget de l'Etat et le défi de l'assainissement des finances publiques.....	3
A. Une croissance mondiale ralentie par le retour des politiques protectionnistes ...	3
B. Une croissance française pénalisée par le climat politique	4
C. Les finances publiques françaises désormais parmi les plus dégradées d'Europe	6
D. Les principales mesures fiscales de Loi de Finances pour 2026 intéressant les collectivités locales	8
E. Les mesures relatives aux dotations et au personnel des collectivités territoriales	9
Partie II : Les grandes tendances de la situation financière de Beaugency.....	13
A. Éléments de rappel sur le fonctionnement d'un budget communal.....	13
B. Une commune plus pauvre que la moyenne, qui travaille à rétablir sa capacité d'autofinancement et d'investissement	14
C. Un désendettement au fil du mandat	18
Partie III : Les orientations financières de Beaugency pour 2026.....	20
A. Une stratégie financière de mandat respectée	20
B. Les grands axes de la préparation budgétaire pour 2026	20
C. Des prévisions prudentes compte-tenu des nombreuses incertitudes.....	21
1. <i>Une progression extrêmement limitée des recettes de fonctionnement</i>	<i>21</i>
2. <i>Des charges de fonctionnement impactées par les budgets du CCAS et du cinéma</i>	<i>22</i>
3. <i>Une masse salariale pilotée.....</i>	<i>22</i>
4. <i>Une capacité d'autofinancement consolidée mais sous contrainte.....</i>	<i>23</i>
D. Une année de transition en matière d'investissement	24
F. La situation des budgets annexes	25
1. <i>Une amélioration des recettes pour le budget du cinéma.....</i>	<i>25</i>
2. <i>Le retour à la normale pour le budget annexe de l'eau potable après les investissements exceptionnels pour la rénovation des deux châteaux d'eau.....</i>	<i>25</i>
3. <i>Quelques travaux pour le camping municipal en vue de la fin de la délégation.....</i>	<i>25</i>

Préambule

Depuis la loi « Administration territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat d'orientations budgétaires (DOB) doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Il ne peut se tenir lors de la séance au cours de laquelle le budget est proposé au vote.

Le rapport sur la base duquel se tient le DOB doit préciser les hypothèses d'évolution des dépenses et recettes retenues pour construire le budget, notamment en matière de fiscalité, de concours financiers de l'Etat, de tarification et de subventions. Les orientations en matière de programmation d'investissement doivent être indiquées. La structure de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget sont aussi exposées.

Partie I : Un contexte général marqué par l'absence de visibilité sur le budget de l'Etat et le défi de l'assainissement des finances publiques

A. Une croissance mondiale ralentie par le retour des politiques protectionnistes

D'après la dernière publication de l'OCDE¹, la croissance mondiale a été plus résiliente que prévu au 1^{er} semestre 2025. La mise en place d'une politique protectionniste par le président des Etats-Unis, avec un relèvement des droits de douane à des niveaux inédits depuis les années 1930, n'a pas encore produit tous ses effets.

L'OCDE a révisé à la hausse sa prévision de croissance mondiale pour 2025 qui passe de 2,9% à 3,2%, après 3,3% en 2024. Pour 2026 la prévision est maintenue à 2,9% avec un ralentissement marqué aux Etats-Unis où la croissance passerait de 2,8% en 2024 à 1,8% en 2025, puis 1,5% en 2026, tandis que la Chine verrait sa croissance poursuivre sa décélération de 4,9% cette année à 4,4% l'année prochaine.

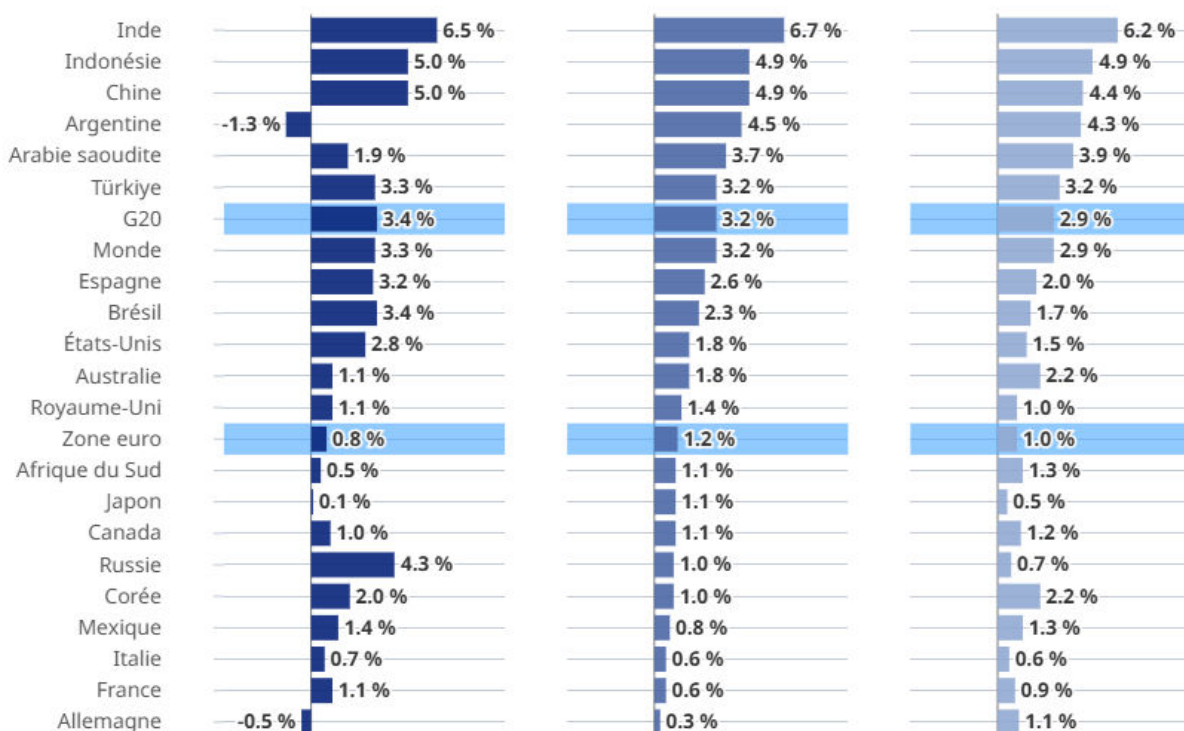
En revanche, la croissance de la zone Euro est beaucoup plus modérée et s'avère contrastée selon les pays. Même si elle pourrait se révéler finalement un peu plus dynamique en 2025 qu'en 2024 (1,2% contre 0,8%), les économistes estiment qu'elle s'essoufflerait en 2026 en s'établissant à 1%. Ces prévisions de l'OCDE sont identiques à celles de la Banque Centrale Européenne². L'Allemagne, 1^{ère} économie européenne, très dépendante du commerce international et en récession en 2023 et 2024, devrait timidement retrouver le chemin de la croissance cette année qui se confirmerait en 2026.

¹ Perspectives économiques de l'OCDE, rapport intermédiaire, 23 septembre 2025

² Bulletin économique de la BCE n°6/2025, 25 septembre 2025

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel, en %



Note (survoler avec le curseur pour lire le texte)

Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 118 ; et base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 117.

Pour ce qui est de l'inflation, l'OCDE prévoit que l'inflation dans les pays du G20 ralentira à nouveau en 2026 à 2,9% (contre 3,4% cette année), notamment en raison de tensions moindres sur le marché du travail. Dans la zone euro, l'inflation est maîtrisée avec un indice des prix à la consommation harmonisé autour de 2% cette année et légèrement inférieur à 2% en 2026.

B. Une croissance française pénalisée par le climat politique

En 2024, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) français avait été soutenue ponctuellement par les Jeux Olympiques et Paralympiques et avait atteint 1,1%, légèrement supérieure à celle de la zone euro.

Pour l'année 2025, la hausse du PIB était d'abord prévue par le Gouvernement autour de 1%. Au printemps, la prévision a été abaissée à 0,7% suite à l'adoption tardive de la loi de finances et pour tenir compte du contexte international. La croissance au 1^{er} trimestre à seulement 0,1% incitait alors à la prudence. Au 2^{ème} trimestre, l'activité économique a progressé de 0,3%.

Alors que l'INSEE s'attendait à une progression identique au 3^{ème} trimestre, un sursaut inattendu de 0,5% a été enregistré surtout grâce au commerce extérieur. Les investissements des entreprises ont repris après une stagnation au trimestre précédent. Par contre, la consommation des ménages, qui constitue le moteur traditionnel de l'activité économique en

France est restée très modérée (+0,1% au 3^{ème} trimestre comme au précédent). En effet, le taux d'épargne est le plus élevé depuis 1979 (hors période Covid).

Malgré la très forte incertitude politique et fiscale de cette fin d'année, la croissance tricolore devrait atteindre au moins 0,8% en 2025.

Pour 2026, le Gouvernement a retenu l'hypothèse d'une croissance de 1% dans le projet de loi de Finances.

Sur le plan de l'inflation, après les pics de 2022 et 2023 autour de 5%, l'indice des prix à la consommation est retombé à 2% en 2024. Cette décrue se poursuit en 2025 avec un indice des prix à la consommation harmonisé à seulement 0,8% dans la dernière parution de l'INSEE.³ Sur l'ensemble de l'année 2025 l'inflation serait de l'ordre de 1%. Pour 2026, la Banque de France prévoit une inflation de 1,3 %. Le FMI et l'OCDE l'anticipe plutôt à 1,5 ou 1,6 %. C'est néanmoins, comme chaque année, sur la prévision de la Banque de France que nous nous appuyons pour la préparation budgétaire et la revalorisation des tarifs municipaux.

Évolution de l'indice des prix à la consommation



Source : INSEE, tableau de bord de l'économie française

Le manque de dynamisme de l'activité économique a mis un coup d'arrêt à la baisse du chômage engagée depuis 2015. De 10,5% au 2^{ème} trimestre 2015, le taux de chômage en France (hors Mayotte) est tombé à 7,1% au 1^{er} trimestre 2023. Depuis, il tend à réaugmenter lentement. La dernière note de l'INSEE sur le sujet⁴ fait état d'un taux de chômage à 7,7% de la population active pour le 3^{ème} trimestre 2025, en hausse de 0,1 point par rapport au trimestre

³ Au jour de la rédaction du document, parution INSEE du 28 novembre 2025 sur l'IPC de novembre 2025.

⁴ Parution de l'INSEE du 13 novembre 2025 sur le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail

précédent et de 0,3 point par rapport au 3^{ème} trimestre 2024. Le taux de chômage pourrait repasser au-dessus de la barre des 8% en 2026.

Il faut néanmoins relever que la loi dite « Plein emploi » du 18 décembre 2023 a prévu l'inscription automatique de toutes les personnes sans emploi à France Travail, notamment les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, ce qui a mécaniquement fait augmenter les chiffres dans tous les territoires.

A l'échelle du Bassin de vie d'Orléans, le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale et s'est établi à 6,7 % au 2^e trimestre 2025, en légère hausse sur un an (6,5 % au 2^e trimestre 2024).

Beaugency connaît une trajectoire légèrement différente : après le rebond de début d'année lié aux inscriptions automatiques (+ 60 demandeurs d'emploi inscrits en janvier et février), leur nombre a légèrement baissé pour atteindre 730 demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) à fin octobre 2025. Il était de 720 en octobre 2024 et avait connu un pic à 820 en avril 2021 au sortir de la crise sanitaire.

C. Les finances publiques françaises désormais parmi les plus dégradées d'Europe

La France avait mis une décennie après la crise dite des subprimes (2008) pour retrouver un déficit public⁵ conforme à ses engagements européens, c'est-à-dire inférieur à 3%. Ainsi, en 2018 et 2019 le déficit public n'était plus que de 2,3% puis 2,4% du PIB. Ce répit fut de courte durée puisque la crise sanitaire de la Covid de 2020 suivie de la crise mondiale consécutive à la guerre menée par la Russie à l'Ukraine, dont l'une des conséquences fut une explosion des prix de l'énergie, ont fait replonger le déficit français. Pendant cette période, l'Etat a mis en place des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises qui ont fait plonger le déficit à 8,9% du PIB en 2020, soit le pire ratio depuis la naissance de la V^{ème} République, puis à 6,6% en 2021 et 4,7% du PIB en 2022.

L'année 2023 a marqué un tournant. Au lieu de poursuivre leur redressement, les comptes publics ont dérapé avec un déficit à 5,5% au lieu de 4,4%. Pour sa part, le budget 2024 s'est finalement soldé par un déficit de 5,8%.

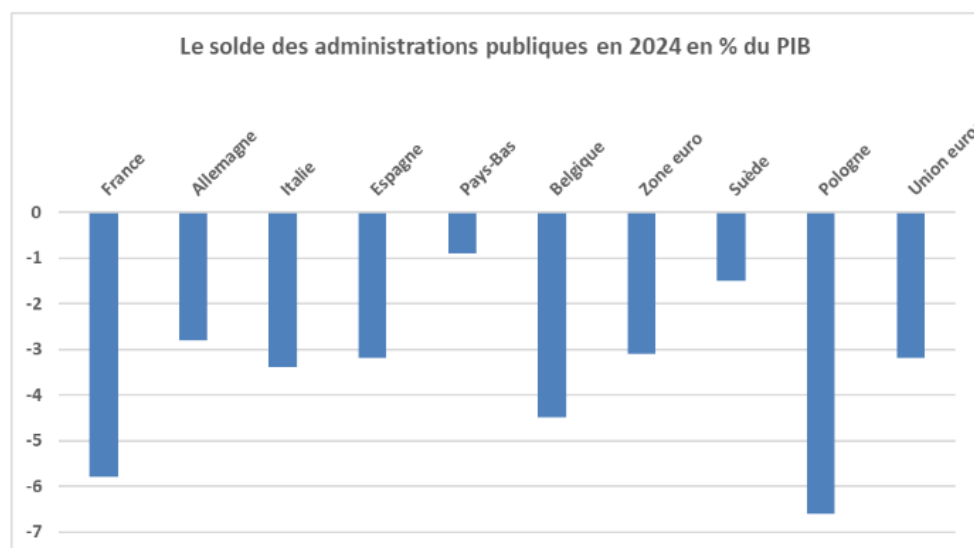
L'élaboration du budget 2025 a pris une dimension historique avec la chute du Gouvernement de Michel Barnier après le vote d'une motion de censure, un fait politique qui ne s'était plus produit en France depuis 1962. La France a entamé l'année sans budget puis le Gouvernement conduit par François Bayrou a pu faire adopter en février un budget avec un objectif de 5,4% de déficit public et une trajectoire devant ramener les comptes publics sous les 3% de déficit public en 2029 seulement.

A nouveau la préparation du budget 2026 a entraîné la démission du Premier ministre qui entendait ramener le déficit public à 4,6% du PIB. Le projet de Loi de Finances porté par son successeur, Sébastien Lecornu, vise un déficit à 4,7% du PIB. Toutefois, les discussions

⁵ Solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques (Etat, Sécurité Sociale, Collectivités locales)

parlementaires en cours ne permettent nullement à ce stade de savoir si cet objectif pourra être réalisé ni comment.

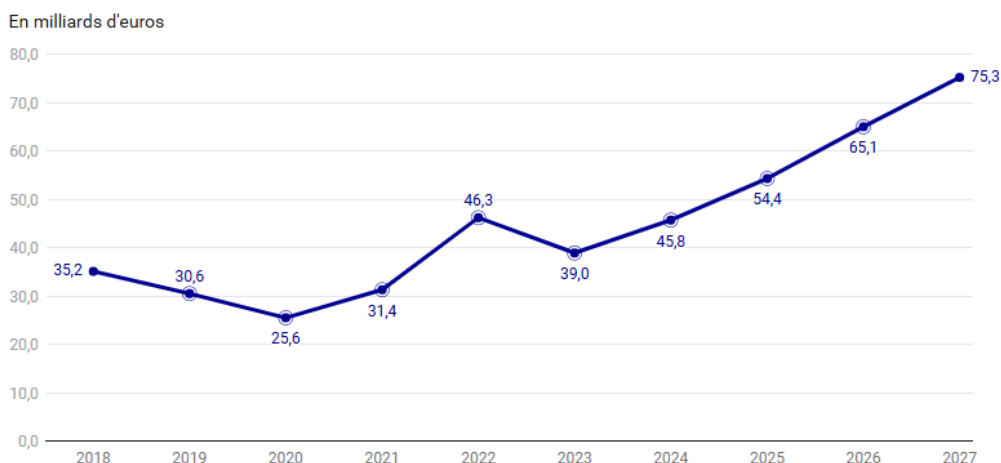
Alors que les pays du sud de l'Europe en difficulté budgétaire encore récemment parviennent à résorber leur déficit de manière visible, la France peine à afficher des résultats probants, l'Hexagone ayant le déficit le plus important de la zone euro.



Source : FIPECO

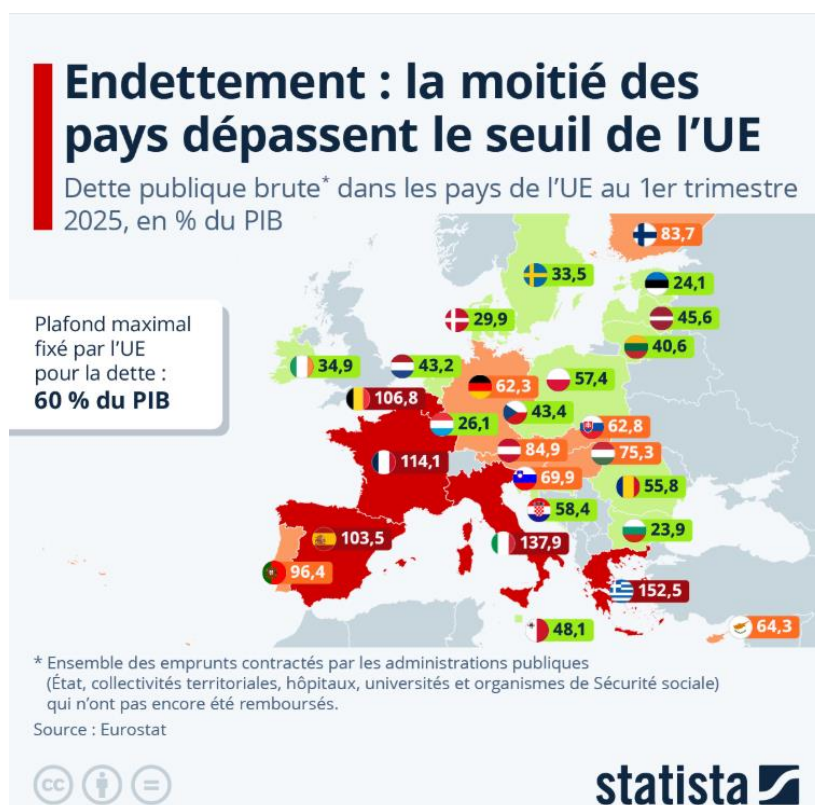
Dans ce contexte, la dette publique française continue de se creuser et place là désormais la France dans un mouvement inverse de celui des autres pays de la zone euro qui, après le Covid, ont engagé un désendettement notable. Même la Grèce et l'Italie, les deux seuls pays plus endettés que la France par rapport au PIB dans l'Union Européenne, réduisent progressivement leur endettement. La dette de la France dépasse à ce jour les 3 300 milliards d'€ soit environ 116% du PIB cette année. Elle devrait atteindre 118% du PIB en 2026 selon le projet de Loi de finances. Ceci augmente mécaniquement la charge des intérêts dans le budget de l'Etat qui pourrait devenir en 2026 le 1^{er} poste de dépenses, au détriment des champs de l'action publique, dont le soutien aux collectivités locales qui pourrait alors se voir sérieusement raboté.

Évolution de la charge de la dette de l'État sur longue période



Estimation pour les années 2025, 2026 et 2027.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: AFT (comptabilité générale) • [Télécharger les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)



Cette situation rend particulièrement complexe la préparation des budgets locaux 2026 alors que de très nombreuses variables essentielles aux collectivités demeurent inconnues et font parfois l'objet d'avis différents entre le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat.

D. Les principales mesures fiscales de Loi de Finances pour 2026 intéressant les collectivités locales

A l'heure où ces lignes sont écrites le Projet de Loi de Finances pour 2026 est toujours en cours d'examen et les lignes qui suivent ne préjugent pas des dispositions qui seront réellement adoptées au final.

Une possible reprise de la suppression de la CVAE

Le texte initial prévoyait la reprise de la suppression progressive de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), impôt de production présenté comme néfaste pour la compétitivité du secteur industriel. Il avait d'abord été annoncé la suppression totale de la CVAE en 2024 puis finalement cette suppression a été échelonnée de 2024 à 2027, puis suspendue dans la Loi de Finances 2025. Une majorité de parlementaires semblent pour le moment s'accorder pour que l'effacement progressif de cet impôt reprenne en 2026.

Une faible revalorisation des bases d'imposition des taxes foncières

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. L'IPCH⁶ retenu pour l'année n+1 est celui calculé par l'INSEE entre le mois de novembre de n-1 et n-2.

L'inflation étant revenue à un niveau plus ordinaire en 2024, la revalorisation des bases s'était limitée à 1,7% en 2025. L'IPCH définitif de référence pour 2026 n'est pas encore connu mais l'estimation provisoire publiée par l'INSEE est de seulement 0,8%⁷. Cette tendance laisse présager pour l'année prochaine une atonie des recettes liées à la taxe foncière. Une situation lourde de sens car c'est la première ressource fiscale des communes.

Un énième report de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation

Quant à la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation, véritable arlésienne des réformes fiscales, elle serait vraisemblablement à nouveau repoussée. Le Gouvernement devait réaliser un rapport listant les impacts de la révision avant le 1^{er} septembre 2026 pour une réforme applicable au 1^{er} janvier 2028. Le texte budgétaire propose de décaler de trois ans la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour bénéficier de suffisamment de recul. Le rapport sur les impacts de cette révision serait désormais attendu pour le 1^{er} septembre 2029 de telle manière que les nouvelles valeurs seraient utilisées dans les bases d'imposition à compter de 2031.

E. Les mesures relatives aux dotations et au personnel des collectivités territoriales

Le projet de loi de finances pour 2026 évalue à 107,9 milliards d'€ les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales qui intègrent 42,4 milliards d'€ de fiscalité transférée et 53,4 milliards d'€ de concours financiers aux collectivités locales (54,4 Mds € en 2025). Il contient plusieurs évolutions affectant les finances locales.

Un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

Ce dispositif, appelé « DILICO », a été créé par la Loi de Finances 2025. Il consiste à prélever 1 milliard d'€ sur les recettes fiscales de 2 127 collectivités et à leur reverser ensuite 30% de la somme prélevée chaque année de 2026 à 2028. Les 10% restants sont conservés par l'Etat pour alimenter des dispositifs de péréquation. Localement, la Région Centre-Val de Loire a été ponctionnée de 11 millions d'€, mais ni le Département ni la Communauté de Communes ni Beaugency n'ont pour leur part été concernés.

Le projet de Loi de Finances contient un DILICO 2 plus sévère. La ponction passerait à 2 Mds d'€ et la part non restituée par l'Etat de 10 à 20% du prélèvement. Le reversement aux collectivités ne serait plus sur trois ans mais sur cinq ans et conditionné à l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités par rapport à l'évolution du PIB. Le mode de calcul rend donc la prévision de retour vers les collectivités très difficile.

⁶ Indice des Prix à la Consommation Harmonisé publié par l'INSEE

⁷ « Informations rapides » n°303 publié sur le site de l'INSEE le 28/11/2025

Pour déterminer les communes contributrices, il serait calculé un indice synthétique composé à 75% du rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier moyen par habitant des communes et à 25% du rapport entre le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitant des communes. Les communes contributrices seraient celles dont l'indice synthétique sera supérieur de 100% (contre 110% en 2025) à l'indice moyen des communes. Ces dernières seraient prélevées à hauteur de 720 M€ quand leur EPCI à fiscalité propre le seraient pour 500 M€ avec pour eux-aussi un seuil d'entrée dans le dispositif abaissé.

Si ces critères sont confirmés, Beaugency ne devrait pas être concernée par le prélèvement en 2026.

Néanmoins, le DILICO 2 s'appliquerait fortement aux départements et aux régions. La mise à contribution de nos partenaires institutionnels ferait peser un risque sur le devenir des cofinancements qu'ils apportent à nos projets, en particulier pour le Conseil départemental du Loiret dont les finances sont sous très forte pression et qui revoit progressivement ses dispositifs de soutien aux communes. La ville devrait notamment être impactée en 2026 sur les aides qu'elle perçoit pour le financement de ses travailleurs sociaux qui accompagnent les bénéficiaires du RSA.

Le frein mis à la dynamique de la TVA transférée

Au fil des réformes (suppression de la taxe d'habitation, de la CVAE, de la DGF des régions) l'Etat a compensé les collectivités en leur transférant une part des recettes de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Cela avait l'avantage de procurer une recette plutôt dynamique aux collectivités plutôt que des dotations de compensation figées, qui finissent souvent par être réduites voire supprimées.

Pour 2025, l'Etat a décidé de figer le montant de la TVA transférée au montant perçu en 2024, gardant pour son seul budget la dynamique du produit de cette taxe qui aurait dû revenir aux collectivités.

A compter de 2026 le Projet de Loi de Finances propose que l'augmentation du produit de la TVA censée revenir aux collectivités soit minorée de l'inflation de l'année précédente. Si cette mesure est adoptée, elle freinera considérablement la dynamique des recettes des départements et régions qui auront des difficultés à faire face aux augmentations incompressibles de leurs charges.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend la dotation forfaitaire des communes et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP).

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Pour les communes, selon le projet de loi de Finances, l'enveloppe globale serait stable en 2026, comme en 2025, mais avec à nouveau l'augmentation de 290 M€ des dotations de péréquation, dont 150 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR). Beaugency étant

bénéficiaire de cette DSR, son renforcement a permis, certaines années, de compenser la baisse de la part forfaitaire de la DGF. Cette volonté de l'Etat de favoriser la péréquation conduit en revanche à des baisses de dotation forfaitaire très significative pour certaines collectivités.

De plus, Beaugency bénéficie d'une population répartie à la hausse. Comme le nombre d'habitants est pris en compte dans le calcul des dotations, en 2025, l'ensemble des composantes de la DGF avait finalement augmenté de 92 940 € et s'est réparti ainsi :

- Dotation forfaitaire : 796 919 € (contre 773 601 € en 2024), en hausse grâce la croissance de la population
- DSR : 662 511 € (contre 591 290 € en 2024) en hausse grâce à la croissance de la population et au renforcement de la péréquation,
- DNP : 106 286 € (contre 105 274 € en 2024).

Pour 2026, au vu de la grande incertitude en cours sur le vote du budget de l'Etat, la préparation budgétaire est réalisée sur des hypothèses extrêmement prudentes d'évolution des dotations. Si les montants inscrits au BP 2026 seront supérieurs à ceux inscrits au BP 2025, ils seront en recul par rapport aux montants réellement notifiés sur l'année écoulée.

La diminution des variables d'ajustement

Le Projet de Loi de Finances 2026 propose de renouveler la minoration des dotations dites « variables d'ajustement » qui avait déjà été importante de 2025. Elles baisseraient de 487 M€, auxquels s'ajouteraient 40 M€ de prélèvement supplémentaire pour compenser le relèvement des crédits de la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques (DSEC).

Ainsi, la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), des communes, EPCI, départements et régions, ainsi que les Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP), à force de coupes significatives devrait finir par disparaître alors qu'elles traduisent les engagements pris par l'Etat de compenser aux collectivités les pertes liées à la suppression de la Taxe Professionnelle. Le bloc communal perdrait 50 M€ sur le FDTP et 128 M€ sur la DCRTP.

En 2025, Beaugency avait déjà vu sa DCRTP être réduite à néant soit une perte de 18 531 € par rapport à 2024. Quant au FDTP, il n'est plus que de 95 461 € cette année alors qu'il était de 111 833 € en 2024. Il a baissé chaque année depuis le début du mandat. Le budget primitif 2026 sera élaboré en anticipant une nouvelle baisse de 25 % environ.

La création d'un fonds d'investissement pour les territoires

Le projet de Loi de Finances envisage un nouveau fonds qui viendrait à remplacer et unifier les dotations d'investissement suivantes :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dont Beaugency bénéficie chaque année ;
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée sous François Hollande en contrepartie de la baisse importante de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- la dotation politique de la ville (DPV).

Cette démarche de simplification ne remettrait pas en cause le rôle décisionnaire des préfets dans l'attribution des subventions d'investissement mais les crédits alloués à ce nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires s'élèveraient à seulement 1,4 milliard d'€ en 2026, alors que le cumul de la DETR, de la DSIL et de la DPV représentait 1,6 milliard d'€ en 2025.

Le Fonds vert quasiment divisé par 4 en deux ans

Créé en 2023 par le Gouvernement Borne à hauteur de 2 milliards d'€ afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, le fonds vert fut doté de 2,5 Md€ en 2024.

Dans le cadre des économies de la Loi de Finances pour 2025 il a déjà baissé de 1,35 Md € (-54%). Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit de réduire encore cette enveloppe à seulement 650 M€ alors même que les collectivités sont confrontées à un mur d'investissement pour rendre leur parc immobilier plus vertueux sur le plan énergétique. Il est à noter que c'est également le Fonds Verts qui accompagne la reconversion des friches, sujet important pour notre commune.

Mesures impactant les dépenses de personnel des collectivités locales

Il n'est pas prévu à ce jour de revalorisation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique qui sert au calcul du traitement de base de tous les fonctionnaires.

En revanche, afin d'assainir la situation financière de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), l'État a prévu une augmentation massive du taux de cotisation employeur à la CNRACL étalée sur plusieurs années. Cette hausse était déjà de 4 points en 2025 et serait à nouveau de 3 points chaque année de 2026 à 2028. Cette ponction de plusieurs milliards sur les finances des collectivités et des hôpitaux ne garantit néanmoins pas les retraites de leurs agents à long terme, le ratio de cotisants pour un retraité est en effet tombé à 1,4 seulement (1,7 pour le régime général), cette caisse de retraite étant structurellement déséquilibrée.

A titre de comparaison, alors que le taux de cotisation patronales au titre de la retraite (CNAV + Agirc-Arrco) est compris entre 13,27 et 23,52 % pour la plupart des employeurs privés, le taux de la CNRACL est actuellement de 34,65 % et doit monter progressivement à 43,65 %.

Pour Beaugency, cette hausse de taux pour la seule année 2025 a déjà représenté environ 85 000 € soit l'équivalent de la création de deux postes en catégorie C à plein temps. Ceci met sous pression une masse salariale que la Ville s'est attachée à maîtriser depuis deux mandats.

Une nouvelle tentative de réduire le champ d'application du FCTVA

C'est désormais un classique des Projets de Loi de Finances : la tentative de réduire le champ d'application, et donc le coût pour l'Etat (environ 7,7 mds €), du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). L'an dernier le Gouvernement avait proposé de faire passer le taux de remboursement de TVA octroyé aux collectivités de 16,404% du montant TTC à 14,85% et de recentrer les dépenses éligibles sur celles d'investissement. La version finale du Budget n'avait pas retenu ces changements.

Si l'abaissement du taux ne réapparaît pas dans le Projet de Loi de Finances pour 2026, il est néanmoins à nouveau proposé l'exclusion du dispositif des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux ou la fourniture de solutions relevant de l'informatique en nuage.

A Beaugency, le FCTVA en fonctionnement représentait 15 000 € de recettes en 2025 qui pourraient donc disparaître.

Partie II : Les grandes tendances de la situation financière de Beaugency

A. Éléments de rappel sur le fonctionnement d'un budget communal

Pour rappel, le conseil municipal délibère chaque année sur quatre budgets :

- Le budget principal est celui qui retrace l'essentiel du fonctionnement de la ville et ses grandes missions (voirie, éducation, espaces verts, sport, culture...). Il est alimenté par le produit des impôts locaux, les dotations allouées par l'Etat à la commune, les subventions diverses et les recettes facturées aux usagers.
- Le budget annexe de l'eau est une obligation légale. En effet, ce service public doit juridiquement s'auto-équibrer par les recettes des usagers (part communale sur la facture d'eau). Le budget annexe permet de retracer les charges et les produits liés à ce service.
- En complément, la ville a décidé de créer deux budgets annexes facultatifs pour retracer le coût réel de deux services : le cinéma Le Dunois, d'une part, et le camping municipal Val de Flux, d'autre part.

De son côté, le conseil d'administration du CCAS délibère sur deux budgets.

- Le budget du CCAS est un budget dit "autonome". Même si l'essentiel de son financement provient d'une subvention du budget principal, le budget du CCAS est approuvé et voté par le conseil d'administration du CCAS et non par le conseil municipal.
- Le CCAS a par ailleurs un budget annexe pour la gestion spécifique de la résidence autonomie Les Belettes. Ces dernières années, le budget de la résidence arrivait à s'équilibrer par les seuls loyers des résidents et ne percevait plus de subvention d'équilibre. Mais, mis sous pressions par les charges d'énergie et les nouvelles obligations en matière d'encadrement, la Résidence pourrait avoir besoin à nouveau d'une subvention de fonctionnement à partir de 2026.

Un budget est un acte de prévision et d'autorisation. Il prévoit les recettes, qui peuvent être inférieures ou supérieures aux sommes votées, et autorise l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire, à engager les dépenses dans la stricte limite des crédits votés.

L'épargne brute ou l'autofinancement brut est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. C'est l'indicateur majeur de la santé financière de la collectivité, et c'est aussi le critère de contrôle de l'équilibre budgétaire qui peut déclencher l'intervention de la

chambre régionale des comptes si son niveau est insuffisant. Il conditionne la capacité de la Ville à emprunter.

Un budget est considéré à l'équilibre réel sous les deux conditions suivantes :

- Les dépenses et recettes sont égales dans chacune des deux sections ;
- L'annuité en capital des emprunts doit être couverte par l'autofinancement et les ressources propres de la section d'investissement.

L'**épargne nette** est ce qu'il reste de l'épargne brute une fois déduits les remboursements du capital des emprunts. Elle mesure la capacité d'investissement naturelle de la ville. Si elle ne limite pas le volume d'investissement, qui peut être augmenté grâce aux subventions obtenues et aux emprunts, un niveau d'épargne nette plus élevé permet d'investir en limitant le recours à l'emprunt et ainsi en n'impactant pas les marges de manœuvres ultérieures de la collectivité.

Pour rappel, « la règle d'or » s'applique au budget des collectivités, contrairement au budget de l'Etat : l'emprunt n'est possible que pour financer des investissements et ne peut couvrir les dépenses de fonctionnement ou l'amortissement du capital de la dette. Par conséquent, la gestion rigoureuse de la section de fonctionnement est essentielle, par la maîtrise des dépenses et/ou le dynamisme des recettes. Dégager un excédent en fonctionnement contribue au remboursement des emprunts et permet d'investir, en empruntant à nouveau et/ou en autofinçant directement les investissements.

B. Une commune plus pauvre que la moyenne, qui travaille à rétablir sa capacité d'autofinancement et d'investissement

Les bases fiscales par habitant de la commune de Beaugency sont, depuis des années, inférieures à la moyenne des communes de sa strate de population.

Deux raisons expliquent cette faiblesse. D'une part, les bases fiscales relatives aux entreprises sont assez peu élevées à Beaugency, qui accueille moins de grandes entreprises et de centres commerciaux que d'autres communes comparables. Or, les recettes de taxe foncière des entreprises sont le principal élément qui explique les écarts de richesse fiscale entre communes. D'autre part, il y a à Beaugency un nombre élevé de logements sociaux qui sont exonérés de taxe foncière sur de longues périodes.

Plus pauvre que les communes de même taille, Beaugency bénéficie de plusieurs mécanismes de péréquation (dotations de solidarité, fonds départemental de péréquation...). Il s'agit cependant de recettes fragiles car leur évolution est conditionnée aux décisions de l'Etat. Comme évoqué précédemment, les dotations issues de l'ancienne taxe professionnelle sont minorées chaque année et tendent à disparaître. Alors que l'érosion des dotations avait été accentuée par la baisse de la population entre 2007 et 2017, la croissance actuelle du nombre de balgentiens préserve désormais une partie des dotations.

C'est historiquement par une pression fiscale plus élevée que la moyenne que la Ville de Beaugency est parvenue à générer des produits de fonctionnement (hors cessions) supérieurs

à la moyenne (1452 €/habitant en 2024 contre 1315 €/habitant pour la strate)⁸, indispensables à son “train de vie”. La Ville a en effet des charges de fonctionnement globalement supérieures à la moyenne (1203 €/habitant en 2024 contre 1101 €/habitant en moyenne pour les communes de la strate)⁹ en raison des nombreux services et équipements qu'elle propose, étant un pôle de centralité. Il est cependant à noter que l'écart de charges de fonctionnement par rapport aux communes de la même strate se réduit : Beaugency dépensait 20 % de plus que la moyenne des communes de sa strate en 2019, ce n'est plus que 9 % de plus que la moyenne en 2024.

Bien que maîtrisé tout au long du mandat, le poids des dépenses de personnel dans le budget de Beaugency demeure bien également au-delà de la moyenne : 64,04 % des charges de fonctionnement courantes en 2024 contre 57,06 % dans les communes de même strate. Ce poids a néanmoins baissé puisqu'il a culminé à 67,07 % des charges de fonctionnement en 2021.

Pendant de nombreuses années, la Ville a dégagé un autofinancement trop faible. L'épargne nette a même été négative à plusieurs reprises. Grâce aux efforts réalisés depuis le début du mandat, la situation s'est nettement améliorée. En 2023, pour la première fois depuis 2010, la Ville avait dégagé un autofinancement brut par habitant comparable à celui des communes de sa taille. En 2024, l'épargne brute avait atteint un sommet de 1,8 M€.

Les prévisions d'atterrissage de l'exécution du budget 2025 conduisent à estimer que l'autofinancement pourrait subir un léger tassement en 2025. En effet, tandis que les charges réelles de fonctionnement poursuivent leur évolution naturelle, sous le poids notamment de certaines dépenses contraintes (CNRACL...), les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) vont vraisemblablement se contracter. Plusieurs facteurs peuvent d'ores-et-déjà être identifiés :

- Une baisse des recettes issues des droits de mutation liée à un ralentissement du marché immobilier,
- La perte de la DCRTP et la forte baisse de l'attribution du fonds de péréquation de la taxe professionnelle,
- Une diminution des subventions allouées par la CAF à l'accueil de loisirs compte tenu d'une moindre fréquentation des services périscolaires en 2025, elle-même liée à la baisse des effectifs scolaires.
- Enfin, on note que les remboursements sur rémunération perçus par la ville sur les absences médicales du personnel ont été sensiblement plus faibles cette année qu'en 2024 ; ceci ne signifie pas nécessairement un moindre absentéisme mais des arrêts qui ne sont pas tous indemnisés à la collectivité dans le cadre de son contrat d'assurances.

La réalisation budgétaire de fin d'année, en dépenses comme en recettes, permettra de confirmer l'ampleur des variations.

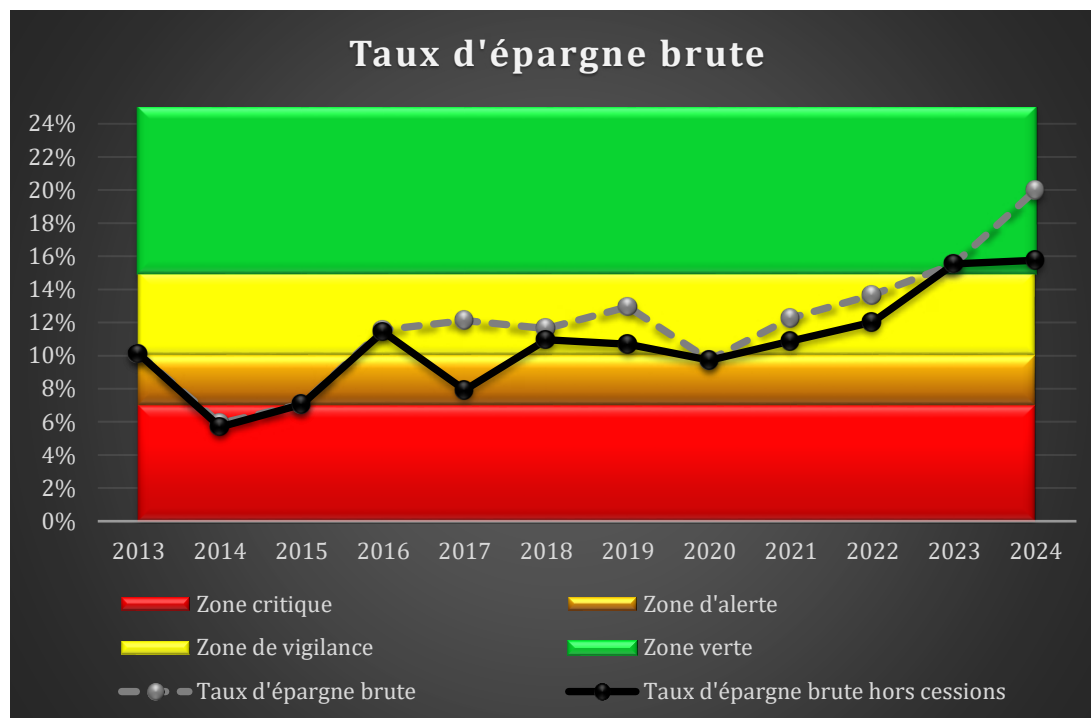
Néanmoins, quand bien même le niveau d'autofinancement arriverait à se maintenir, il demeure toujours jugé faible au regard du patrimoine important de la Ville de Beaugency

⁸ Données site Comptes des collectivités de la DGFIP.

⁹ Idem.

et des besoins de travaux connus sur ce patrimoine (entretien, mise aux normes d'accessibilité, rénovation énergétique...).

Dans un contexte de mise sous contrainte forte des recettes en 2026, de nouveaux efforts seront nécessaires pour préserver un niveau correct d'autofinancement.



Le taux d'épargne brute est un indicateur qui mesure la capacité de la section de fonctionnement à dégager une marge et donc un autofinancement. C'est un indicateur central pour évaluer la situation financière de la ville et sa capacité à investir.

Après qu'il soit descendu à un niveau critique en 2014 (6%), la Municipalité de l'époque avait eu recours à une hausse des taux d'imposition en 2016 conjuguée à un effort de maîtrise des dépenses. Mais malgré ces actions, l'autofinancement de la Ville ne s'était pas amélioré entre 2013 et 2019. Les investissements réalisés sur cette période ont alors été massivement financés par la hausse de l'endettement.

Pour la municipalité élue en 2020, le rétablissement de la capacité d'autofinancement a été défini comme une priorité budgétaire. Elle a donc engagé, dès son arrivée, une nouvelle démarche active de recherche d'économies pour sortir les finances communales de la zone d'alerte. Refusant toute hausse des taux d'imposition, elle a cherché d'autres leviers de progression des recettes en misant sur le dynamisme de la ville et l'encouragement de la construction, notamment l'accueil d'entreprises dans la zone Actiloire. C'est pourquoi il est important pour la Commune que les projets de développement économique et urbain aboutissent à court terme pour dynamiser les recettes et ainsi pérenniser l'offre de services publics tout en disposant des moyens nécessaires à la transition écologique et à la rénovation du patrimoine municipal.

Un schéma directeur immobilier réalisé en 2022 et 2023 a néanmoins permis de se délester de certains biens qui étaient inutiles aux services, réduisant d'autant les charges d'entretien et les besoins d'investissement y afférant.

La poursuite de ces efforts, notamment le travail de réorganisation des services, a même permis de franchir la crise énergétique et inflationniste de 2022 et 2023 qui aurait pu laisser craindre une dégradation sévère de l'autofinancement, d'autant que les traitements de base des fonctionnaires et le SMIC ont été revalorisés significativement sur cette période.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute (hors cessions) en k€	1 043	906	1 071	1 241	1 709	1 793	1 700 <i>(estimé)</i>

S'il est possible que l'autofinancement 2025 soit légèrement inférieur à celui de 2023 et 2024, il demeurerait significativement supérieur à celui du début de mandat ce qui confirme l'amélioration durable de la santé financière de la Ville.

Comme pour la plupart des communes, les dépenses d'équipement augmentent au fil du mandat, traduisant la montée en puissance de la mise en œuvre des projets de la mandature. L'année 2025 se caractérise par un très haut niveau d'investissements du fait de l'aboutissement de plusieurs projets de l'année 2024 et du lancement des nouveaux projets de l'année 2025.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement en k€	1 620	1 064	806	1 384	1 733	2 400	5 200 <i>(estimé)</i>

Parmi les principales réalisations de l'année écoulée, on peut citer :

- L'achèvement de la restauration de la Tour de l'Horloge (projet 2024) ;
- La rénovation du gymnase de Garambault (projet 2024) ;
- L'achèvement des aménagements cyclables vers le stade Maurice Dubreuil (projet 2024) ;
- L'aménagement du stade à Bel Air ;
- La réalisation du skate-park au Parc Thérèse Cherrier ;
- La réfection du plateau sportif des Hauts-de-Lutz ;
- La mise en place d'alarmes anti-intrusion dans les écoles ;
- La réfection complète de deux salles de classe à l'école maternelle des Chaussées et de deux autres salles à l'école maternelle de la Vallée du Rû ;
- L'installation d'un nouvel ossuaire au cimetière ;
- La finalisation du local des Archives municipales au 18 rue du Change ;
- La réfection des locaux de l'ancien centre de loisirs, à l'école de la Vallée du Rû, pour y déplacer la Société Artistique de Beaugency et libérer le dernier étage du pôle de santé afin d'y aménager prochainement de nouveaux cabinets ;

- L'installation de nouvelles colonnes enterrées pour la collecte des déchets au Clos de la Chapelle ;
- La mise en valeur de la rue de la maille d'or par un aménagement végétalisé ;
- Divers chantiers de voirie (rue de vétille, rue de la pierre blanche, rue des capucins...) ;
- La création d'un nouveau parking près des installations sportives de Bel Air ;
- Le lancement d'une étude pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal autour de la gare ;
- Le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour moderniser l'éclairage public ;
- Le changement du réseau électrique de l'éclairage public dans le quartier de Bel Air ;
- L'achat de matériel pour les services techniques : une tondeuse, une épareuse, une traceuse pour la signalisation horizontale etc.

C. Un désendettement au fil du mandat

Depuis le début du mandat la Municipalité entend suivre une trajectoire de baisse de l'endettement communal. Cette trajectoire n'est pas pour autant linéaire. Le désendettement a surtout été réalisé en début du mandat en modérant les dépenses d'investissement. La concrétisation de projets importants en fin de mandat accroît le besoin de financement et par conséquent le recours à l'emprunt, sans toutefois effacer la totalité du désendettement effectué.

En début d'année 2025, la Commune a encaissé l'emprunt de 500 000 € qui avait été souscrit l'année précédente pour le financement des investissements de l'année 2024, mais dont le décaissement avait été décalé au vu de la trésorerie disponible.

Au titre du financement des investissements 2025, la ville a souscrit et décaissé un emprunt de 600 000 €.

Parallèlement, elle a remboursé 740 137,07 € de capital sur les emprunts de long terme et a pu également rembourser de manière anticipée 335 000 € du prêt relais pour la Tour de l'Horloge lors de l'achèvement de l'opération.

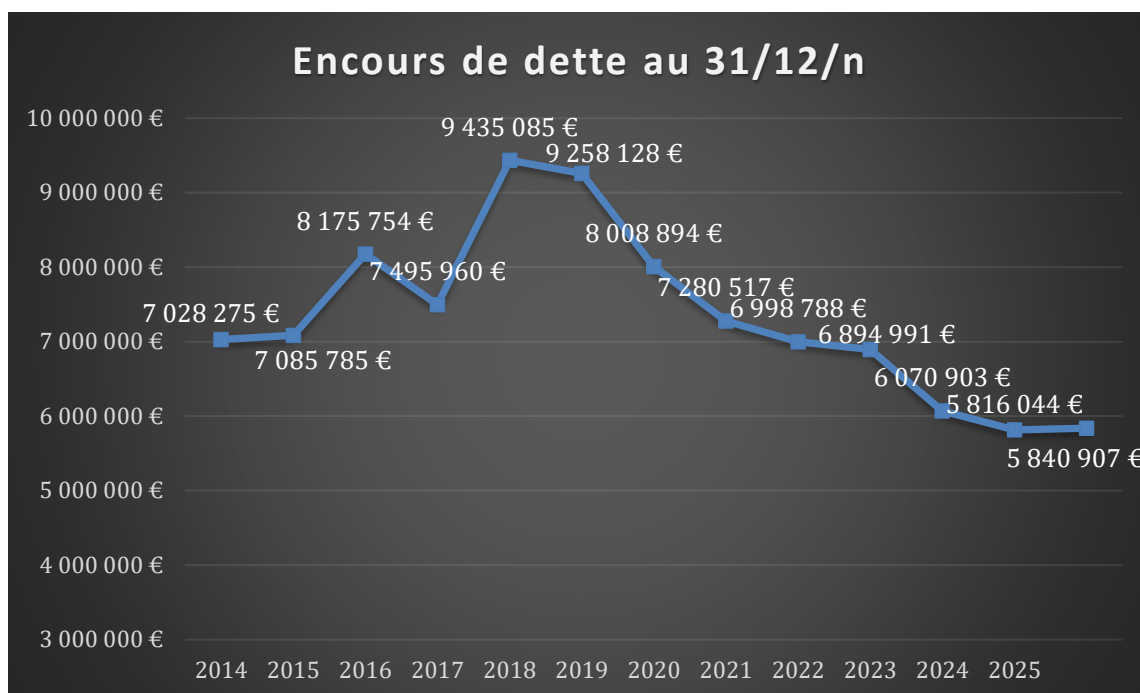
Ainsi, l'encours de dette est quasiment stable (+0,4 %) sur l'année : il passe de 5 816 044,12 € en au 31/12/2024 à 5 840 907,05 € en 2025.

A l'échelle du mandat, soit du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026, l'endettement se sera allégé de 2 167 987,36 € (-27%).

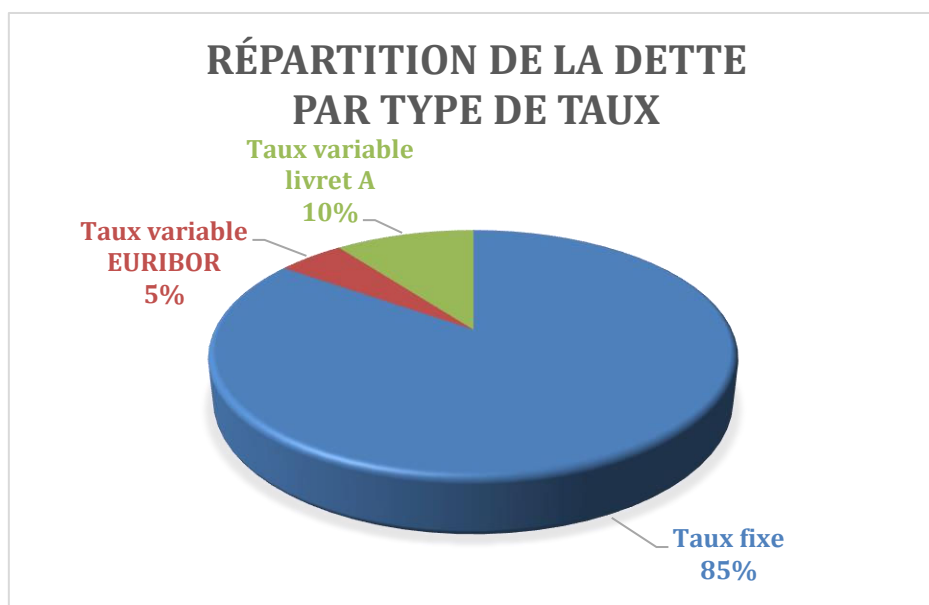
Enfin, pour couvrir comptablement l'équilibre budgétaire, la Ville devra conclure en décembre 2025 un emprunt de 700 000 € correspondant aux recettes de vente du stade Paul Lebugle qui n'ont pas encore été encaissées au vu du retard pris par le projet. Cet emprunt de couverture ne sera cependant pas décaissé en 2025 au vu de la trésorerie disponible. Il pourra l'être en 2026 selon l'avancement des démarches. Même en intégrant cet emprunt de couverture reporté de 700 000 €, la dette aurait baissé de 1,5 M€ (-18%) à l'échelle du mandat.

En comparaison des communes de sa taille, on soulignera qu'au 31 décembre 2024 que la dette par habitant de Beaugency (746 €) est revenue sous la moyenne des communes comparables (755 €) pour la première fois depuis 2006 ! Ceci a été rendu possible par le

désendettement massif des dernières années conjugué à une croissance de la population de référence.¹⁰



La Commune est très peu exposée au risque sur les taux d'intérêts puisque 85% de sa dette est composée d'emprunts à taux fixe. L'emprunt de 600 000 € encaissé en 2026 a été conclu à taux révisable sur le livret A dont les variations restent contenues par rapports aux autres indices.



¹⁰ Données 2024 des communes métropolitaines de 5 à 10 000 habitants (source : data.ofgl.fr)

Partie III : Les orientations financières de Beaugency pour 2026

A. Une stratégie financière de mandat respectée

La Municipalité a fait le choix de formaliser une stratégie financière à l'échelle du mandat dans un souci de transparence et de saine gestion des deniers publics.

Les objectifs de cette stratégie pour améliorer la situation financière de la Ville sont d'une part la réduction de l'endettement et d'autre part l'amélioration de la capacité d'autofinancement. L'utilisation des ratios financiers et des soldes intermédiaires de gestion a permis de cibler des objectifs clairs à atteindre en fin de mandat, en prenant pour base l'année 2019.

Au moment du débat sur les orientations budgétaires pour 2022, les objectifs suivants ont été fixés pour fin 2025 :

Objectifs fixés en 2022 pour 2025	Estimations 31/12/2025	Rappel 31/12/2019
Dette : environ 6 M€ de capital restant dû	5 840 907 €	8 008 894 €
Dette : capacité de désendettement < 6 ans	4 ans	7,7 ans
Dette : taux d'endettement (CRD / RRF) <70%	50%	80%
Autofinancement : taux d'épargne brute hors cession > 12%	14%	10,7%

Malgré un contexte particulièrement difficile, on constate que tant sur l'endettement que sur l'autofinancement, la trajectoire d'amélioration des finances communales a été respectée et que les objectifs en matière de ratios d'endettement ont même été dépassés, et ce sans hausse des taux d'imposition.

B. Les grands axes de la préparation budgétaire pour 2026

Le budget principal de la Ville pour l'année 2026 sera bâti dans le respect des lignes directrices suivantes :

- Reconduction à l'identique des taux d'imposition communaux ;
- Stabilité recherchée des charges courantes ;
- Maîtrise des dépenses de personnel en profitant des mobilités pour renforcer l'efficacité des organisations ;
- Maintien au même niveau du soutien aux associations ;
- Revalorisation des tarifs des services municipaux sur la base de l'inflation (1,3 % en moyenne).

Un facteur va néanmoins impacter fortement le budget 2026 : la mise en place d'une subvention d'équilibre à la résidence des Belettes pour répondre à ses nouvelles obligations de sécurité et ses besoins d'investissement lourd des prochaines années. Il n'en avait plus été versé à la résidence depuis 2015.

Concernant les investissements, compte-tenu des élections municipales prévues en mars 2026, il sera proposé un budget de transition. C'est-à-dire que, comme il est d'usage, seuls les investissements les plus urgents ou que l'équipe sortante souhaite impérativement pouvoir lancer seront inscrits dans le budget primitif, et celui-ci ne comportera vraisemblablement aucun nouvel emprunt. Il sera laissé à l'arbitrage des élus de mars 2026 de fixer la trajectoire souhaitée pour l'endettement et d'inscrire les projets nouveaux ou les compléments de budgets en fonction des orientations qu'ils souhaiteront.

Si certaines demandes de subventions (Etat notamment) devaient être déposées impérativement en 2025, d'autres appels à projet tel celui du Conseil départemental du Loiret ont été reportés après les élections municipales pour permettre aux nouvelles équipes d'inscrire leurs projets.

C. Des prévisions prudentes compte-tenu des nombreuses incertitudes

1. Une progression extrêmement limitée des recettes de fonctionnement

Au regard de l'absence totale de visibilité sur le vote du budget de l'Etat, les recettes réelles de fonctionnement seront prévues avec une très grande prudence. Il sera proposé de retenir une progression de l'ordre de 0,5% seulement par rapport au budget primitif précédent.

Cette faible évolution s'expliquerait d'abord par le fait que la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, qui influe sur près de la moitié des recettes réelles de fonctionnement, se situerait autour de 0,8%.

Les prévisions pour la fiscalité indirecte (droits de mutation et taxe sur l'électricité) seraient reconduites à l'identique de l'exécution 2025.

Au budget primitif 2025, la Dotation Globale de Fonctionnement avait été prévue en diminution de l'ordre de 3% par rapport aux montants notifiés en 2024. Or, toutes les composantes de la DGF se sont finalement avérées plus élevées qu'en 2024, notamment la dotation de solidarité rurale. L'enveloppe de cette dernière étant confortée dans le Projet de loi de Finances pour 2026, et ce point faisant consensus au Parlement, il n'y a pas lieu de craindre une forte baisse en 2026. Elle pourrait même progresser encore.

Une réduction importante des variables d'ajustement que sont la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (FDTP) étant encore prévue, la préparation budgétaire en tient compte.

	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
DCRTP	18 531 €	15 000 €	0 €	0 €
FDTP	111 833 €	92 000 €	95 461 €	70 000 €

Du fait du nouveau contrat d'assurance des risques statutaires du personnel et de l'absence de prévision de congé longue maladie ou longue durée, les remboursements sur rémunération du personnel passeraient de 80 000€ à 8 500 € et se limiteraient aux seuls remboursements des décharges syndicales.

2. Des charges de fonctionnement impactées par les budgets du CCAS et du cinéma

A ce stade de la construction budgétaire, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues avec une évolution de l'ordre de 2,5%, plus forte que celle des recettes.

Pour la 2^{ème} année consécutive, les charges à caractère général (chapitre 011) pourront être inscrites en baisse grâce à la détente des prix de l'énergie. La prévision budgétaire pour les dépenses énergétiques, passée de 850 000 € à 700 000 € entre les budgets primitifs 2024 et 2025, pourrait être ramenée à 620 000 € environ au budget primitif 2026. Cela conduirait le chapitre des charges à caractère général (011) à diminuer de l'ordre de 3%, tout en absorbant les fortes hausses de prix des marchés d'assurances.

En revanche, le chapitre des autres charges de gestion courante (65) augmentera de l'ordre de 20%, en raison des subventions d'équilibre prévisionnelles à verser aux autres budgets.

- Le cinéma municipal « Le Dunois » nécessiterait une subvention d'environ 50 000 € en 2026, contre 45 650 € en 2025.
- Pour le CCAS la subvention avait pu être abaissée en cours d'exercice ces dernières années car des recettes exceptionnelles avaient été perçues. En 2026, cela ne devrait plus être le cas. De plus, il nous a été annoncé l'arrêt au 31 décembre 2025 de la participation du Conseil départemental du Loiret pour le suivi des bénéficiaires du RSA. D'un montant de 27 000 € cette année, cette aide couvrait l'essentiel du coût d'un de nos deux travailleurs sociaux du CCAS. Ce contexte conduit à prévoir d'augmenter la subvention d'équilibre prévisionnelle de 278 685 € à environ 305 000 € (+ 10% par rapport au BP 2025).
- Enfin, de surcroît, le renforcement des besoins en matière de personnel de surveillance pour la résidence des Belettes mettra le budget de la résidence sous tension et nécessitera une subvention d'équilibre estimée à 177 000 €. Ce montant est toutefois prévisionnel et pourra être revu à la baisse lorsque le compte administratif de l'établissement aura été établi.

Toujours au chapitre 65, les crédits dédiés aux subventions aux associations et aux contributions obligatoires à l'école privée Notre-Dame seront reconduits dans les mêmes proportions.

S'agissant des frais financiers, ils augmenteraient de l'ordre de 5 000 € en 2026.

3. Une masse salariale pilotée

Les charges de personnel représentent à elles seules environ 2/3 des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

La situation financière de la Ville impose de veiller particulièrement à ce poste en rationalisant l'organisation des services et en modernisant les méthodes et outils de travail, tout en veillant

à adapter le service public à l'évolution des besoins de la population. Cette démarche a permis de contenir l'évolution des charges de personnel malgré les effets des décisions nationales revalorisant les salaires et les efforts consentis par la collectivité pour soutenir le pouvoir d'achat des agents et valoriser les plus méritants d'entre eux. Ainsi, le chapitre des charges de personnel (012) a baissé de 0,36% en 2023 et a progressé de seulement 1,66% en 2024 ce qui est inférieur au GVT.¹¹ Il en serait de même en 2025 avec une évolution d'environ 1% en dépit de la forte revalorisation des charges de la CNRACL (+ 85 000 €).

Les opportunités de réorganisation étant liées aux mobilités, aux départs en retraite et à la résolution de situations individuelles particulières, il est prévisible qu'il y aura moins de marges de manœuvre en 2026. L'estimation d'évolution de la masse salariale devrait donc être comprise entre 2,5% et 2,8% d'augmentation en intégrant, outre les avancements d'échelons automatiques :

- la rémunération des agents pour les élections législatives partielles (janvier) et les élections municipales (mars),
- la création d'un poste pour renforcer l'encadrement des services techniques,
- la nouvelle hausse des cotisations patronales CNRACL.

Sans cette dernière, la hausse des frais de personnel n'aurait pas dépassé 1,5%.

Nombre d'emplois pourvus au 31/12 (en ETP)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prévisionnel
Ville (dont Cinéma)	150,17	144,99	136,71	139,16	136,08	138,25
CCAS et RES. LES BELETTES	16,59	12,71	11,72	11,29	11,37	14,30
TOTAL	166,76	157,70	148,43	150,45	147,45	152,55

4. Une capacité d'autofinancement consolidée mais sous contrainte

Comme en 2025, l'objectif que les recettes réelles de fonctionnement couvrent à terme les dépenses réelles de fonctionnement, les amortissements mais aussi l'ensemble des remboursements du capital de la dette se rapproche. En 2026, plus de la moitié desdits remboursements seront couverts. C'est un élément d'analyse complémentaire qui confirme l'amélioration de la santé financière de la collectivité.

Néanmoins, compte tenu de l'augmentation des dépenses contraintes, de l'ajout d'une subvention d'équilibre à la résidence des Belettes et au vu des prévisions très prudentes d'évolution des recettes qu'impose le contexte national, il est fort probable que les prévisions d'autofinancement pour 2026 seront inférieures à celles des dernières années.

La détermination de la capacité à investir de l'année 2026, qui avait atteint un sommet en 2025, restera donc dépendante de la reprise des résultats comptables des exercices antérieurs. La clôture des comptes 2025 comprendra un volume de reports important, c'est-à-dire de chantiers qui seront financés au titre des investissements 2025 mais dont la réalisation et le paiement ne seront réalisés qu'en 2026. Ils seront couverts par des recettes afférentes inscrites en restes à réaliser (subventions en attente de perception...).

¹¹ Le Glissement Vieillesse Technicité est le phénomène qui, même à effectifs constants, engendre une hausse de la masse salariale, du fait du déroulement de la carrière des agents.

D. Une année de transition en matière d'investissement

Après une année 2025 caractérisée par un effort d'équipement important, le budget primitif présenté en février sera un budget de transition avec l'inscription d'un volume d'investissement minimal et une absence d'emprunt bancaire.

Les projets à inscrire au budget primitif seront :

- Les enveloppes annuelles de crédits d'investissement pour les renouvellements de matériels des services ;
- L'achat d'un nouveau camion, d'une nouvelle tondeuse et d'un nouveau broyeur de végétaux pour les services techniques ;
- L'enveloppe annuelle de travaux d'entretien des bâtiments scolaires, sportifs, associatifs et divers ;
- Les relèvements de concessions au cimetière ;
- La mise aux normes de l'alarme incendie de la mairie.

Par ailleurs, la Municipalité pourra souhaiter inscrire dans les crédits disponibles restants plusieurs projets finançables sans emprunt qu'elle souhaiterait lancer avant mars :

- Une enveloppe pour des chantiers de voirie à réaliser au 1^{er} trimestre ;
- Une seconde tranche de rénovation des espaces publics de la zone commerciale de Garambault en lien avec le projet de reprise du site ;
- L'aménagement de nouveaux cabinets au 2^e étage du pôle de santé ;
- Le démarrage de la modernisation de la salle de projets du Puits Manu ;
- Le lancement des études de faisabilité de la voie de contournement en lien avec le Conseil départemental du Loiret et la Commune de Tavers.

D'autres projets sont évoqués qui pourront être inscrit dans le cadre d'une décision modificative de printemps par les élus en place :

- La sécurisation et l'embellissement du cœur de hameau de Vernon ;
- De nouveaux crédits pour des travaux de voirie, de mobilier urbain et d'aménagement dans les quartiers ;
- Une première tranche de modernisation de l'éclairage public suite au diagnostic réalisé en 2025 ;
- Le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école de la Vallée du Rû ;
- La création de nouvelles aires de jeux ;
- La reprise partielle de la couverture de l'église de Vernon ;
- D'autres achats de véhicules et matériels pour les services ;
- La poursuite des investissements pour le renouvellement des décorations de Noël, dans les quartiers notamment.

F. La situation des budgets annexes

1. Une amélioration des recettes pour le budget du cinéma

Le cinéma municipal « Le Dunois » est géré dans le cadre d'un budget annexe dédié. Ce budget est structurellement déficitaire, les entrées et les subventions ne couvrant pas les charges d'exploitation du cinéma. C'est pourquoi le budget principal abonde chaque année le budget annexe du cinéma avec une subvention d'équilibre.

Malgré les efforts du nouveau référent du cinéma pour le redynamiser et un nombre croissant de séances, la fréquentation n'enregistre pas cette année d'amélioration significative dans un contexte national de baisse de la fréquentation des cinémas, l'industrie cinématographie ayant produit moins de grands succès en 2025.

Dès lors, le budget du cinéma sera bâti avec prudence ce qui explique la hausse de la subvention d'équilibre d'environ 5 000 €.

En investissement, un diagnostic sur l'accessibilité devra être lancé. En section d'investissement un excédent est disponible pour financer quelques travaux et des subventions peuvent être sollicitées auprès du Centre National de la Cinématographie.

2. Le retour à la normale pour le budget annexe de l'eau potable après les investissements exceptionnels pour la rénovation des deux châteaux d'eau

Le budget annexe du service de l'eau potable doit réglementairement s'équilibrer avec les redevances payées par les usagers. Le budget principal ne peut pas abonder ce budget.

Lors du Conseil municipal du 28 novembre 2024, au terme d'une procédure de mise en concurrence, SUEZ a été reconduit pour assurer la gestion du service public de l'eau potable dans le cadre d'un nouveau contrat de concession qui prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 7 ans.

Au cours de cette même séance, la part du prix de l'eau revenant à la Commune a été réhaussée, en contrepartie d'une baisse de la part du délégataire, afin que l'équilibre du budget annexe soit pérennisé malgré l'effort d'investissement particulièrement conséquent réalisé pour les châteaux d'eau. Ces travaux ont été achevés en 2025, permettant de mieux sécuriser à la fois la qualité de l'eau potable tout comme les personnels amenés à accéder aux cuves et aux sommets des ouvrages. Pour cette opération, plus de 1,1 M€ a été mandaté en 2025 et un emprunt de 700 000 € a été décaissé. Les excédents accumulés ces dernières années couvraient la différence.

Pour 2026 il n'est pas prévu de travaux sur ce budget annexe. La réfection d'une conduite d'eau potable route de Châteaudun sera financée par le délégataire dans le cadre du fonds Canalisations prévu contractuellement.

3. Quelques travaux pour le camping municipal en vue de la fin de la délégation

Le budget annexe dédié au camping est peu volumineux car sa gestion est déléguée. Le contrat de délégation de service public s'achèvera après la saison 2026.

La section de fonctionnement est alimentée en recettes par la redevance dont s'acquitte le délégataire (5 000 € a minima) et par l'excédent reporté. En 2025, la redevance du délégataire s'est élevée à 14 481 € soit quasiment le même montant qu'en 2024 (14 126,90 €). Des travaux de réfection de voirie ont été financés par le budget annexe à hauteur de 13 032,10 € HT.

Dans la perspective de la fin de la délégation et avec le bilan de la saison 2025, une réflexion va être engagée sur les travaux qu'il conviendrait de prioriser en 2026 pour rendre le site plus attractif.
